

COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY ACCOMPAGNE KELLER WILLIAMS FRANCE DANS L'ADOPTION DE SON PLAN DE SAUVEGARDE PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES

Restructurations | 02/09/25 | Emmanuelle Barbara Laurent Cotret Julien Wagmann Lina Torresilla Spinella
Albane Shehabi Juliane Cat Ruben Grouchka Clément Quemin



August Debouzy a accompagné Keller Williams France, franchiseur pour la France du groupe américain immobilier Keller Williams, dans le cadre de sa procédure de sauvegarde. Par jugement du 6 août 2025, le tribunal de commerce d'Antibes a adopté le plan de sauvegarde présenté par l'entreprise.

La procédure, ouverte devant le tribunal de commerce d'Antibes, s'est déroulée sous la supervision de Me Xavier Huertas, administrateur judiciaire, et de Me Denis Gasnier, mandataire judiciaire. Compte tenu de la typologie du passif, le juge commissaire avait autorisé le recours aux dispositions relatives aux « classes de parties affectées » en deçà des seuils. Douze classes ont été constituées et le plan a été adopté grâce à l'application forcée interclasses, avec un vote favorable de 7 classes sur 12 représentant 71 % du passif à l'ouverture. Aucun recours n'a été formé.

Le passif déclaré s'élevait à 17,8 millions d'euros, dont environ 10 millions de créances obligataires. Le plan prévoit un échelonnement sur cinq ans et un abandon moyen de 66 % du passif, dont un abandon de 85 % des créances bancaires, notamment les PGE. L'opération a été menée avec le concours de Rebound Advisory en qualité de conseil financier.

Ce plan a recueilli le soutien déterminant du franchiseur Keller Williams, également créancier, ainsi que des obligataires représentant 66 % du passif antérieur à la sauvegarde avant même la présentation du plan.

Cette décision conforte Keller Williams France dans ses perspectives de redressement et lui offre les moyens de poursuivre son développement sur le marché immobilier français.

Le cabinet August Debouzy est intervenu sur l'ensemble des aspects du plan de sauvegarde avec une équipe menée par Laurent Cotret (associé), Clément Quemin (counsel) et Juliane Cat (avocate). Concernant les aspects corporate sont intervenus, Julien Wagmann (associé), Ruben Grouchka (counsel) et Albane Shehabi (avocate) et Emmanuelle Barbara (associée) et Lina Torresilla Spinella (avocate) en droit social.

